

Espèces exotiques envahissantes : un risque pour la biodiversité

« Une espèce invasive est une espèce – animale ou végétale – introduite par l'homme en-dehors de son aire naturelle. Elle peut bouleverser les écosystèmes par manque de prédateurs ou du fait de capacités de croissance ou de reproduction supérieures aux espèces locales.



10 espèces animales invasives :

Ragondin
Rat Musqué
Écrevisses américaines
Écrevisses du Pacifique
Écrevisses de Louisiane
Grenouille taureau
Tortue de Floride
Perche soleil
Poisson chat

10 espèces de plantes invasives :

Ailante glanduleux
Ambrosies à feuilles d'Armoise et trifide
Balsamines de l'Himalaya et de Balfour
Berce du Caucase
Buddleja du père David
Herbe de la Pampa
Myriophylle aquatique
Raisin d'Amérique
Renouées du Japon, de Sakhaline et de Bohême
Sénéçon du Cap

Sa prolifération peut conduire à des déséquilibres majeurs pour l'environnement et la biodiversité locale : accaparement des ressources naturelles, altération des cycles chimique et biologique existants, appauvrissement des cortèges faune-flore, transmission de maladies...

Que faire en cas de découverte d'une espèce invasive ?

- **Identifier la plante :** à l'aide d'applications de reconnaissance de plantes telles que PI@ntnet par exemple, téléchargeable depuis Android ou AppStore ou en prenant une photo ;
- **Faire un signalement :** localiser l'endroit où se trouve l'espèce invasive et décrire la population observée et les problèmes constatés. L'adresser au :

Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées :
<http://pee.cbnmp.fr>

Vos signalements serviront à dresser un état des lieux de la répartition des espèces exotiques envahissantes sur Toulouse Métropole.

Pour en savoir plus sur ces espèces, leur reconnaissance et leur gestion :

Centre de ressources national sur les espèces exotiques envahissantes faune flore :
<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

- **Rester prudent :** il est recommandé de ne pas toucher ces plantes, certaines pouvant être nocives pour la santé. Pour chaque plante invasive, il existe un protocole spécifique visant son éradication dans des conditions optimales de sécurité.

Comment agir contre les invasions biologiques ?

- **N'achetez pas, n'échangez pas, n'introduisez pas en milieux naturels d'espèces exotiques envahissantes !** Certaines sont réglementées et interdites d'usages, de commerce et d'introduction. D'autres, bien que non réglementées, se sont dispersées hors des jardins, des aquariums et imposent à la collectivité des coûts de gestion importants.
- **Adoptez de bonnes pratiques pour ne pas disperser involontairement ces espèces :** nettoyage des outils et des engins après une intervention, dans les espaces naturels ; signaler rapidement l'apparition d'un nouveau foyer pour faciliter un contrôle efficace quand cela est possible.



Berce du Caucase



Balsamines de l'Himalaya



Herbe de la Pampa